

Agglomération de Saint-Nazaire

cartographies de la qualité de l'air année 2012



L'analyse des cartographies de qualité de l'air sur l'agglomération de Saint-Nazaire, réalisées pour l'année 2012, met en évidence des niveaux de dioxyde d'azote et de particules fines plus élevés à proximité des axes à fort trafic. C'est notamment le cas du boulevard Georges Charpak (RD492) et des voies rapides au Nord (RD213, RN 171 et RN471). Cependant, moins de 2% de la population est exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote. L'évolution des concentrations entre 2011 et 2012 a été évaluée pour la première fois sur les cartographies issues de la modélisation. Sur les sites éloignés des voies de circulation une baisse de 2 µg/m³ des niveaux moyens en dioxyde d'azote et une stabilisation de la pollution par les poussières fines est constatée entre 2011 et 2012.

En agglomération, les émissions de polluants liées à la circulation automobile représentent la principale cause de dégradation de la qualité de l'air et de risques de dépassement des valeurs réglementaires. Dans ce cadre, Air Pays de la Loire met en œuvre chaque année depuis 2011 des modélisations de la qualité de l'air dans les 4 agglomérations de plus de 100 000 habitants de la région, afin de cartographier la pollution à l'échelle de l'agglomération puis d'identifier la population éventuellement soumise à des dépassements de seuils réglementaires.

Ce document présente les cartographies des niveaux moyens et de pointe des principaux polluants réglementés (dioxyde d'azote, particules fines PM₁₀ et très fines PM_{2.5}, monoxyde de carbone, benzène, dioxyde de soufre et d'ozone) évalués à l'aide du logiciel ADMS-Urban pour l'année 2012. L'étude porte sur la partie urbaine de l'agglomération nazairienne où réside plus de 70 % de sa population.

Les cartographies réalisées montrent nettement l'influence du trafic routier sur la plupart des niveaux des polluants modélisés avec des niveaux plus élevés en proximité des voies à fort trafic (RD492, RD213, RN 171 et RN471) et de certains axes de centre-ville sujet à saturation comme le boulevard Albert 1^{er} et le boulevard du président Wilson.

L'évolution des concentrations entre 2011 et 2012 a été évaluée pour la première fois sur les cartographies issues de la modélisation. En comparant point par point les données modélisées, nous constatons sur les sites éloignés des voies de circulation des niveaux moyens de **dioxyde d'azote** en baisse de 1 à 2 µg.m⁻³. Les niveaux moyens de particules en suspension **PM₁₀ et PM_{2.5}** restent quant à eux globalement stables entre 2011 et 2012. Ces évolutions sont cohérentes avec celles enregistrées sur la station permanente de mesure Léon Blum. En effet nous enregistrons une baisse du niveau moyen en dioxyde d'azote de 12 µg/m³ à 10 µg/m³ entre 2011 et 2012. Cette évolution s'explique par les conditions météorologiques particulières du printemps 2011 plus propices à l'accumulation de polluants (situation anticyclonique de vents de Nord-Est avec une pluviométrie quasi-nulle). Les niveaux en poussières fines et très fines **PM₁₀ et PM_{2.5}** sont restées identiques entre les deux années respectivement à 24 µg.m⁻³ et 12 µg.m⁻³. En bordure des principales voies de circulation, nous n'observons pas d'évolution significative.

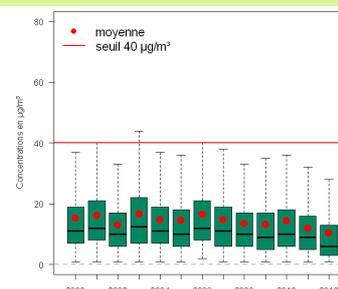
En 2014, la réalisation d'une nouvelle modélisation pour l'année 2013 permettra d'observer d'éventuelles variations de concentrations dues à la mise en œuvre des actions du Plan de Déplacement Urbain et notamment la mise en service du bus HelYce fin 2012. Une attention particulière sera portée sur l'avenue de la République où un dépassement de valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote a été mesuré en 2008 et où de nouvelles mesures ont été réalisées en 2013.



Cartographie des moyennes annuelles de NO₂ modélisées sur l'agglomération de Saint-Nazaire (2012)

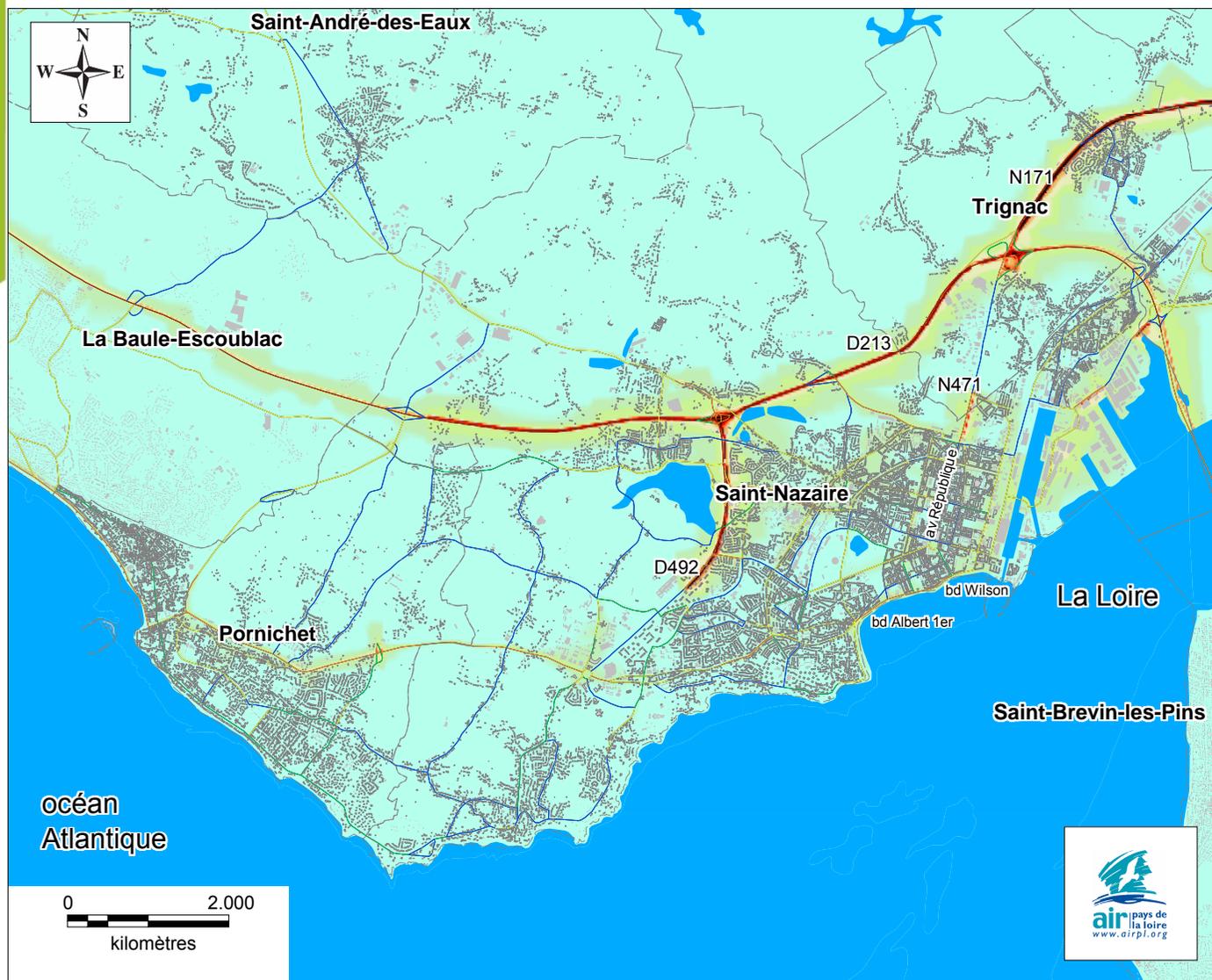
ADMS Urban en bref

ADMS Urban (Atmospheric Dispersion Modeling System) est un modèle de dispersion utilisé pour la simulation des concentrations de polluants dans l'air à l'échelle urbaine. Ce modèle intègre à la fois les sources de pollution (émissions liées aux transports, à l'industrie, à l'agriculture, au traitement des déchets, et au secteur résidentiel tertiaire) les conditions météorologiques et la pollution de fond de l'année modélisée. ADMS fournit en sortie, pour chacun des polluants, la moyenne annuelle et les niveaux de pointe à 2 m du sol.



Evolution des moyennes annuelles en NO₂ depuis 2000 sur le site Léon Blum

moyenne annuelle de NO2



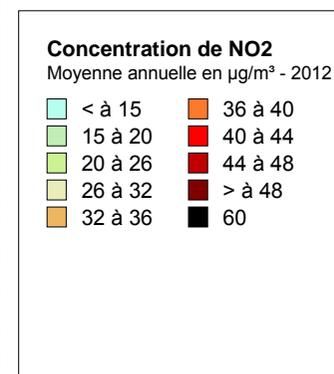
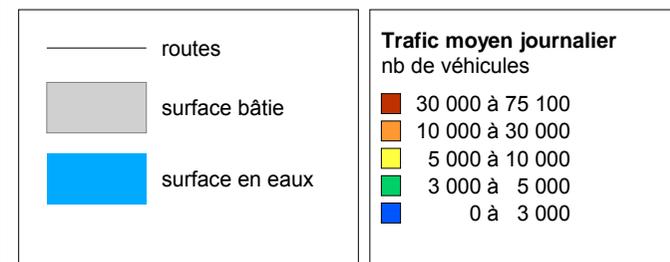
Cette page est interactive.

Pour afficher les cartes et autres informations proposées dans le menu calques situé à gauche de la page, faire apparaître le symbole en cliquant sur la case relative à l'information à afficher

Avertissement :
Les objectifs de qualité des données fixés par la Directive 2008/50/CE pour l'évaluation de la qualité de l'air ambiant sont respectés. Toutefois, les estimations des émissions et des modélisations sont des résultats de calculs qui par construction, sont altérées d'incertitudes liées à l'état des connaissances scientifiques dans le domaine de la physico-chimie de l'atmosphère et des méthodologies de calculs des émissions ainsi qu'à la qualité des données d'entrée. Dans ces conditions, Air Pays de la Loire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences résultant de la qualité de ces données et des incertitudes qui y sont attachées.

Pour l'utilisation de la carte au format pdf, il est recommandé de limiter le zoom à 200%, l'objectif des cartes étant de donner une estimation globale de la qualité de l'air et non une représentation détaillée à l'échelle de la rue.

Air Pays de la Loire ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses ou de toute œuvre utilisant ces cartographies pour lesquels Air Pays de la Loire n'aura pas donné d'accord préalable.



seuils de qualité de l'air 2012

TYPE DE SEUIL (µg/m³)	DONNÉE DE BASE	POLLUANT												
		Ozone	Dioxyde d'azote	Oxydes d'azote	Poussières (PM10)	Poussières (PM2.5)	Plomb	Benzène	Monoxyde decarbone	Dioxyde de soufre	Arsenic	Cadmium	Nickel	Benzo(a)pyrène
décret 2010-1250 du 21/10/2010														
valeurs limites	moyenne annuelle	-	40	30 ⁽³⁾	40	27 ⁽²⁾	0,5	5	-	20 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
	moyenne hivernale	-	-	-	-	-	-	-	-	20 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
	moyenne journalière	-	-	-	50 ⁽³⁾	-	-	-	-	125 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
	moyenne 8-horaire maximale du jour	-	-	-	-	-	-	-	10 000	-	-	-	-	-
	moyenne horaire	-	200 ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	350 ⁽⁶⁾	-	-	-	-
seuils d'alerte	moyenne horaire	240 ⁽⁷⁾ 1 ^{er} seuil : 240 ⁽⁸⁾ 2 ^{ème} seuil : 300 ⁽⁸⁾ 3 ^{ème} seuil : 360	400 ⁽⁸⁾ 200 ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	500 ⁽⁸⁾	-	-	-	-
	moyenne 24-horaire	-	-	-	80 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
seuils de recommandation et d'information	moyenne horaire	180	200	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	-
	moyenne 24-horaire	-	-	-	50 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
objectifs de qualité	moyenne annuelle	-	40	-	30	10	0,25	2	-	50	-	-	-	-
	moyenne journalière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	moyenne 8-horaire maximale du jour	120 ⁽¹¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	moyenne horaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	AOT 40	6000 ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
valeurs cibles	AOT 40	18 000 ⁽¹¹⁾⁽¹³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	moyenne annuelle	-	-	-	-	20	-	-	-	-	0,006 ⁽¹⁵⁾	0,005 ⁽¹⁵⁾	0,02 ⁽¹⁵⁾	0,001 ⁽¹⁵⁾
	moyenne 8-horaire maximale du jour	120 ⁽¹⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) pour la protection de la végétation

(2) valeur intégrant la marge de tolérance applicable en 2012 : 2 (valeur applicable à compter du 01/01/2015 : 25)

(3) à ne pas dépasser plus de 35j par an (percentile 90,4 annuel)

(4) à ne pas dépasser plus de 3j par an (percentile 99,2 annuel)

(5) à ne pas dépasser plus de 18h par an (percentile 99,8 annuel)

(6) à ne pas dépasser plus de 24h par an (percentile 99,7 annuel)

(7) pour une protection sanitaire pour toute la population, en moyenne horaire

(8) dépassé pendant 3h consécutives

(9) si la procédure de recommandation et d'information a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain

(10) à compter du 1^{er} janvier 2012

(11) pour la protection de la santé humaine : maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, calculé sur une année civile

(12) calculé à partir des valeurs enregistrées sur 1 heure de mai à juillet

(13) en moyenne sur 5 ans, calculé à partir des valeurs enregistrées sur 1 heure de mai à juillet

(14) pour la protection de la santé humaine : maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 25 j par an en moyenne sur 3 ans

(15) à compter du 31 décembre 2012

valeur limite : niveau maximal de pollution atmosphérique, fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement.

seuil d'alerte : niveau de pollution atmosphérique au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

seuil de recommandation et d'information : niveau de pollution atmosphérique qui a des effets limités et transitoires sur la santé en cas d'exposition de courte durée et à partir duquel une information de la population est susceptible d'être diffusée.

objectif de qualité : niveau de pollution atmosphérique fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre dans une période donnée.

valeur cible : niveau de pollution fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée.